

RAPPORT DES RESULTATS 2017

PROJET D'EXTENSION ET DE CONSOLIDATION DES SYSTEMES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DANS LA PROVINCE DU MANIEMA « PROGEAU – MANIEMA »

RDC1418811



ACRONYMES.....	4
1 APERÇU DE L'INTERVENTION.....	6
1.1 FICHE D'INTERVENTION.....	6
1.2 EXECUTION BUDGETAIRE.....	7
1.3 AUTOEVALUATION DE LA PERFORMANCE.....	7
1.3.1 <i>Pertinence</i>	7
1.3.2 <i>Efficacité</i>	8
1.3.3 <i>Efficiéce</i>	8
1.3.4 <i>Durabilité potentielle</i>	9
1.4 CONCLUSIONS.....	10
2 MONITORING DES RESULTATS.....	11
2.1 ÉVOLUTION DU CONTEXTE.....	11
2.1.1 <i>Contexte général</i>	11
2.1.2 <i>Contexte institutionnel</i>	12
2.1.3 <i>Contexte de gestion : modalités d'exécution</i>	13
2.1.4 <i>Contexte HARMO</i>	14
2.2 PERFORMANCE DE L'OUTCOME.....	15
2.2.1 <i>Progrès des indicateurs</i>	15
2.2.2 <i>Analyse des progrès réalisés</i>	15
2.2.3 <i>Impact potentiel</i>	16
2.3 PERFORMANCE DE L'OUTPUT 1.....	17
2.3.1 <i>Progrès des indicateurs</i>	17
2.3.2 <i>État d'avancement des principales activités</i>	17
2.3.3 <i>Analyse des progrès réalisés</i>	17
2.4 PERFORMANCE DE L'OUTPUT 2.....	18
2.4.1 <i>Progrès des indicateurs</i>	18
2.4.2 <i>État d'avancement des principales activités</i>	18
2.4.3 <i>Analyse des progrès réalisés</i>	18
2.5 PERFORMANCE DE L'OUTPUT 3.....	19
2.5.1 <i>Progrès des indicateurs</i>	19
2.5.2 <i>État d'avancement des principales activités</i>	19
2.5.3 <i>Analyse des progrès réalisés</i>	20
2.6 PERFORMANCE DE L'OUTPUT 4.....	21
2.6.1 <i>Progrès des indicateurs</i>	21
2.6.2 <i>État d'avancement des principales activités</i>	21
2.6.3 <i>Analyse des progrès réalisés</i>	21
2.7 THEMES TRANSVERSAUX.....	22
2.7.1 <i>Genre</i>	22
2.7.2 <i>Environnement</i>	22
2.7.3 <i>Autres thèmes pertinents</i>	22
1. <i>Digitalisation</i>	22
2. <i>Droits humains</i>	23
3. <i>Économie sociale</i>	23
4. <i>Santé</i>	23
5. <i>SIDA</i>	23
2.8 GESTION DES RISQUES.....	25

3	PILOTAGE ET APPRENTISSAGE.....	26
3.1	REORIENTATIONS STRATEGIQUES	26
3.2	RECOMMANDATIONS.....	26
3.3	ENSEIGNEMENTS TIRES.....	26
4	ANNEXES.....	27
4.1	CRITERES DE QUALITE.....	27
4.2	DECISIONS PRISES PAR LE COMITE DE PILOTAGE ET SUIVI.....	31
4.3	CADRE LOGIQUE REPRIS DU DTF	32
4.4	APERÇU DES MORE RESULTS	34
4.5	RAPPORT « BUDGET VERSUS ACTUELS (Y – M) »	35
4.6	RESSOURCES EN TERMES DE COMMUNICATION.....	38

Acronymes

ADIR	Action pour le Développement des Infrastructures en Milieu Rural
AEPA	Alimentation en Eau Potable et Assainissement
AFD	Agence Française de Développement
AG	Assemblée Générale
AMBABEL	Ambassade de Belgique en RDC
ASUREP	Association des Usagers des Réseaux d'Eau Potable
ATI (N)	Assistance Technique International (National)
BA	Béton armé
BAD	Banque Africaine de Développement
BE	Bureau d'études
BF	Borne Fontaine
BM	Banque Mondiale
CA	Conseil d'Administration
CDF	Franc congolais
CE	Commission Européenne
CMO	Convention de Mise en Œuvre (Etat Belge/CTB - Enabel)
CNAEA	Comité National d'Action de l'Eau et de l'Assainissement
COFIL	Comité de Pilotage (ex SMCL)
CPAEA	Comité Provincial d'Action de l'Eau et de l'Assainissement
CS	Convention Spécifique
CSMPL	Centre de Services des Marchés Publics & Logistique de la CTB - Enabel
CTB - Enabel	Coopération Technique Belge (Agence Belge de Développement)
DfID	Department for International Development
DGD	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire
DTF	Dossier Technique et Financier
DSCRIP	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
ETD	Entités Territoriales Décentralisées
EF	Evaluation Finale
EHA	Eau, Hygiène et Assainissement (Trilogie : WASH)
EMP	Évaluation Mi - Parcours
EVA	Programme Ecole et Village Assainis
FAMIKILO	Appui aux Familles des Militaires des camps de Kindu (2 ^{ème} phase) et Lokando
FEDASU	Fédération des ASUREP
FIDA	Fonds International pour le développement de l'Agriculture
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
JICA	Japan International Cooperation Agency

KfW	Kredietanstalt für Wiederaufbau
M&E	Monitoring et évaluation
Minider ou MDR	Ministère du Développement Rural
MNT	Modèle Numérique de Terrain
MO	Maitre d'Ouvrage
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en RD Congo
MP	Marché Public
MSF	Médecins Sans Frontières
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OXFAM	Oxford Committee for Relief Famine
PEMU	Projet d'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain/REGIDESO/BM
PIRAM	Programme Intégré de Réhabilitation de l'Agriculture en Province Maniema
PNA	Programme National d'Assainissement
PNSPE	Politique Nationale du Service Public de l'Eau
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PTF	Partenaire Technique et Financier
PRECOB	Programme de renforcement des capacités organisationnelles par l'octroi de bourses
PROGEAU	Programme Eau
RAFI	Responsable de l'Administration & des Finances/Programme CTB - Enabel
RDC	République Démocratique du Congo (RD Congo)
REGIDESO	Régie de Distribution d'Eau
RESE	Réforme du Secteur de l'Eau
RR	Représentant Résident de la CTB - Enabel
SLA	Service Level Agreement
SMCL	Structure Mixte de Concertation Locale = COFIL
SNEL	Société Nationale d'Electricité
SNHR	Service National d'Hydraulique Rurale
TdR	Termes de Référence
UCAG	Unité Conjointe d'Appui à la Gestion auprès du MINIDR
UGP	Unité de Gestion de Projet
UE	Union Européenne
UI	Unité d'intervention
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	United States Agency for International Development
WASH	Water, Sanitation and Hygiene

1 Aperçu de l'intervention

1.1 Fiche d'intervention

Intitulé de l'intervention	Projet d'extension et de consolidation de la gestion des systèmes d'approvisionnement en eau potable et assainissement dans la province du Maniema (PROGEAU – Maniema / Kindu)
Code de l'intervention	RDC1418811
Localisation	Ville de Kindu et le Territoire de Kailo (Cités de Kailo & de Lokando)
Budget total	5 750 000 EUR
Institution partenaire	Gouvernement provincial du Maniema
Date de début de la Convention spécifique et durée	16 décembre 2016 / 72 mois
Date de démarrage et Durée du programme EAU	02 août 2017 / 60 mois
Date de démarrage de l'exécution du projet et durée	Juin 2018 (prévisible) / 42 mois
Date prévue de fin d'exécution projet	Octobre 2022 (date prévisible)
Date de fin de la Convention spécifique	15 décembre 2022
Groupes cibles	L'ensemble des personnes qui ont accès à l'eau potable. Il s'agit principalement des habitants des quartiers de Kindu et des Cités visées (Cités de Kailo et de Lokando).
Impact¹	Les conditions de vie des populations rurales du Maniema et péri-urbaines de Kindu sont améliorées grâce à un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement
Outcome	L'accès durable à l'eau potable est garanti et les comportements en matière d'hygiène sont améliorés dans les Cités de Kailo et de Lokando en Territoire de Kailo, ainsi que dans les quartiers périphériques de la Ville de Kindu.
Outputs	<i>R.1. La consolidation et la construction des systèmes d'eau potable dans la province du Maniema sont réalisées selon les règles de l'art et avec les technologies appropriées</i> <i>R.2. La gestion communautaire est améliorée au travers de la consolidation et de l'appui à la constitution d'ASUREP</i> <i>R.3. Les pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement sont améliorées</i> <i>R.4. Les leçons pertinentes des expériences de maîtrise d'ouvrages et de gestion communautaire sont capitalisées et disséminées</i>
Année couverte par le rapport	2017

¹ L'impact se réfère à l'objectif général ; l'outcome se réfère à l'objectif spécifique ; l'output se réfère au résultat escompté

1.2 Exécution budgétaire

	Budget (€)	Dépenses (€)		Solde (€)	Taux de déboursement à la fin de l'année n
		Années précédentes	Année couverte par le rapport (n)		
Total	3 313 000	-	10 572.37	3 302 427.63	0.31%
Output 1	3 004 000	-	10 246.58	2 993 753.42	0.34%
Output 2	85 000	-	0,00	85 000	0 %
Output 3	169 000	-	325.79	168 674.21	0 %
Output 4	55 000	-	0,00	55 000	0 %
...					

1.3 Autoévaluation de la performance

1.3.1 Pertinence

	Performance
Pertinence	A

Le projet « extension et consolidation des systèmes d'AEPA dans la province du Maniema », appelé « PROGEAU Maniema / Kindu » vise à augmenter le taux de la desserte en eau potable et de services de base en assainissement dans cette province. Il fait suite à un Programme pilote AEPA de consolidation et de développement des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement qui a été développé par la coopération belge dans différentes provinces de la RD Congo, dont le Maniema, entre 2006 et 2014.

Le PROGEAU Maniema / Kindu va apporter les mesures techniques correctives sur les trois réseaux déjà mis en place par le Projet AEPA/Kindu, d'une part, et, d'autre part étendre les travaux dans le but de rendre fonctionnels les réseaux mis en chantier, mais non terminés suite à une insuffisance budgétaire. Dans chacun des cas, la gestion du service de l'eau sera analysée, renforcée en apportant les solutions qui garantissent la durabilité.

Améliorer l'accessibilité à l'eau potable est donc essentielle non seulement pour augmenter le taux de desserte, mais également pour réduire les maladies d'origine hydrique, ainsi que les inégalités sociales entre les hommes et les femmes. Ce sont les femmes, filles et petits garçons qui ont la plus lourde charge pour l'approvisionnement en eau de la famille. Avec parmi les conséquences, du temps non consommé pour l'école.

L'accès à l'eau potable est un droit constitutionnel (art 48), cinq congolais sur dix n'ont pas accès à un point d'eau amélioré (contre une moyenne mondiale d'une personne sur dix ; deux congolais sur trois n'ont pas accès aux installations sanitaires améliorées contre seulement une personne sur trois pour la moyenne mondiale en 2015 (Rapport RDC/SWA-Addis Abeba, mars 2016).

L'intervention est cohérente avec les politiques et priorités locales & nationales de la RD Congo dont la nouvelle loi sur l'Eau n° 15/026 du 31 décembre 2015, la loi fondamentale n° 09/012 du 31 juillet 2008, la loi n° 10/011 du 18 mai 2010 portant sur les subdivisions territoriales, ... Elle est pertinente au regard des besoins criants des populations bénéficiaires de la province du Maniema. A noter que parmi les résultats attendus de l'étude Base line, figure entre autres la révision du cadre logique afin d'être le plus cohérent possible sur les indicateurs de suivi, les risques de mise en œuvre

1.3.2 Efficacité

	Performance
Efficacité	B

Les projets n'ayant pas encore démarré la phase d'exécution, l'efficacité au niveau des résultats n'est pas encore mesurable.

Dans cette phase de démarrage du Programme, on se limitera à relever l'efficacité dans la mise en œuvre des activités planifiées.

Le Programme avait pour objectif d'assurer la mise en œuvre des projets dans l'année suivante (recrutement, logistique bureau/véhicule/IT/mobilier, lancer l'étude Baseline, définir la stratégie d'intervention, lancer les premiers appels d'offres & études...)

De manière générale, l'intervention a réussi à adapter ses stratégies de mise en œuvre en fonction des réalités et contextes présents en apportant pragmatisme et efficacité. Les risques et hypothèses sont gérés de manière proactive et transparente. On pourra par exemple noter qu'afin d'éviter un potentiel dérapage financier suite à des postes sous évalués, des alternatives ont été proposées. La Coordination du Programme a relevé : -le manque budgétaire notamment lié à l'appui transversal Finances/MP, - le faible pourcentage pour les études & suivi par rapport au budget des travaux et le manque de certaines expertises RH pourtant nécessaires à l'atteinte des résultats.

Ces mesures correctrices ont été proposées au COPIL, avec pour objectifs de résoudre les problématiques de démarrage et d'apporter plus d'efficacité, de qualité au projet. L'une des conséquences est le non recrutement de l'ATI Chef de projet initialement prévu au Maniema, en structurant en compensation une équipe ATN dûment étoffée, transversale aux 3 projets et direct pour le projet Sud Kivu qui pourra bénéficier d'un Chef de projet ATN à temps plein et non plus partagé entre le poste d'Ingénieur superviseur des travaux et celui du Chef de projet comme repris dans le DTF.

Les propositions d'organisation ont été acceptées par les participants au COPIL du 13/12/2017 en réaffirmant le contrôle qualité à mener lors des études/backstopping, et après la non-objection de la CTB - Enabel/Siège à Bruxelles, confirmé par la correspondance du RR du 20/12/2017,

A noter également que le PROGEAU – Maniema bénéficie d'un véhicule Toyota Land Cruiser HZJ79, 4 x 4, Pick up double cabine cédé par le Projet FAMIKILLO aux FARDC, qui a leur tour ont cédé en prêt au PROGEAU – Maniema, en raison de sa contribution à la fourniture de l'eau potable du camp Lokando. (Le Projet est appelé à retourner ledit véhicule aux FARDC Génie Militaire au moment de la clôture de ses activités)

1.3.3 Efficience

	Performance
Efficience	B

Les projets n'ayant pas encore démarré la phase d'exécution, l'efficience au niveau des résultats n'est pas encore mesurable

Ici, nous parlerons de l'efficience en ce qui concerne les ressources utilisées au cours de cette période de démarrage

De façon générale, les ressources ont été utilisées de manière optimale & rationnelle : la Coordination s'est installée rapidement dans ses nouveaux bureaux début septembre 2017 (ex CTB/UCAG MINIDER) localisés dans l'enceinte du Secrétariat général du Ministère du Développement Rural (DR) en récupérant les anciens meubles. Idem pour le ProgEau qui sera logé dans les bureaux lui cédés par la Division provinciale du Plan Maniema. Jusque fin décembre, la Coordination ne compte que 3 agents : le Coordinateur et son Adjoint, ainsi qu'un chauffeur qui s'occupe également de la petite logistique. Trois sentinelles de l'Administration du DR ont été intégrée via un protocole

d'accord entre la CTB - Enabel et le Développement Rural.

Le budget de la Coordination n'ayant pas été pris en compte en dehors du Coordinateur, il a fallu intégrer les dépenses dans les projets en limitant au strict nécessaire. Toutes les transactions financières et procédures de passation des MP, sont gérées par les Finances de la RR sous la supervision du RAFI ai et le CSMPL à travers un financement partagé sous forme de Service Level Agreement (SLA)

Pas de gestion de caisse, ni de secrétariat pour la coordination en vue de limiter les coûts en s'appuyant sur les ressources transversales CTB - Enabel

Toutes les activités planifiées en 2017 ci-haut signalées, ont été mises en œuvre dans les délais.

Les bureaux dans les provinces ont été ciblés en s'assurant d'être dans des quartiers sécurisés, offrant autant que possibles les services Eau/Electricité, en garantissant l'espace suffisant pour les équipements, le personnel tout en maximisant les opportunités financières.

Pour le Maniema, les bureaux seront ceux offerts par la Division provinciale du Plan, que la province a cédés gracieusement et que la CTB - Enabel remet en état de service en y intégrant l'option d'alimentation par énergie solaire. Celle-ci a été prise notamment au regard du surcoût de consommation du groupe électrogène, de la très faible distribution de l'énergie de la SNEL et du fréquent manque d'approvisionnement en carburant.

A noter que parmi les résultats attendus de l'étude Base line, figure entre autres la révision du cadre logique afin d'être le plus cohérent possible sur les indicateurs de suivi, les risques de mise en œuvre.

1.3.4 Durabilité potentielle

	Performance
Durabilité potentielle	C

A nouveau vis-à-vis des résultats il est difficile de mentionner à ce stade la durabilité.

Ceci dit, la viabilité des résultats est attendu par le recouvrement des coûts sur le prix de vente de l'eau.

De manière générale la population du moins celle la plus urbanisée comprend la nécessité de payer pour de l'eau propre, potable. Il reste que le pouvoir d'achat des populations est excessivement faible, l'eau payée ne concerne que la stricte survie et ne dépasse rarement plus de 10l/j/hab.

Comme tout réseau d'eau, l'entretien/maintenance est indispensable, le système de gestion mis en avant avec l'appui des ASUREP, gestion basée sur l'organisation communautaire, censée être de moindre coût, n'est cependant rentable que si un minimum d'eau est vendu.

Ce minimum n'est pas toujours atteint, notamment en saison des pluies ce qui prouve bien le modèle de survie. Le système n'est pas non plus adapté pour les milieux ruraux où la dispersion des bornes fontaines augmente les frais fixes (fontainiers), où les sources traditionnelles restent priorisées pour des raisons de gratuité. Or un minimum d'eau doit être vendu pour couvrir les charges fixes. Ce minimum de « bénéficiaires » se trouve dans les centres semi urbanisés. Au Maniema, notamment les réseaux de Kailo et de Lokando, la vie rurale imposera un mode de gestion, d'organisation différent à défaut de voir le réseau inutilisé. Les charges fixes devront se voir limiter (essentiellement pour les fontainiers) instaurant des règlements forfaitaires à défaut du contant.

La durabilité financière/économique est possible dans les zones péri-urbaines, centres urbanisés (concentration population), mais même ici on ne peut qu'observer une faiblesse manifeste dans la gestion communautaire des ASUREP.

Par exemple, le capital nul de l'ASUREP ne donne aucune chance en cas de mauvaise gestion et/ou mauvais démarrage. De manière générale les ASUREP adoptent le réflexe de la dépense minimum qui n'incite nullement à l'esprit de développement, d'ouverture

commerciale. Le système reste en permanence dans l'état, en mode survie, végétatif. A cela s'ajoute les compétences faibles, voire nulles en gestion de compte (hormis la gestion de caisse), d'approche commerciale, très faible compréhension technique notamment à la production avec les risques de mauvais choix.

Le système reste cependant adapté au contexte d'une population non avertie à la gestion clientèle, très peu solvable. L'approche du règlement à la prise d'eau, sur de faible volume, donc de montant est bonne. L'approche a montré son intérêt notamment dans la capacité à distribuer l'eau, à être reconnue auprès des bénéficiaires. L'ancrage social, avec des employés issus des quartiers, la gestion des litiges autant que possible résolu au sein de l'ASUREP est la bonne.

Mais, il n'y a aucun doute qu'un appui en renforcement des capacités avec certainement des propositions pour intégrer un tiers (privé, opérateur professionnel) dans les modalités de gestion est à envisager. L'organisation serait alors tripartite en formalisant le statut des ASUREP dans leur rôle de maître d'ouvrage délégué (comme l'entend la loi sur l'Eau) sous forme de contrat de concession avec la province donnant durée et autorité aux ASUREP sur les modalités de gestion.

L'ASUREP s'appuierait sur un tiers privé en sous-traitant les aspects de gestion d'exploitation (production/distribution/commercialisation) soit forme de contrat d'affermage. Ce tiers serait recruté selon un processus transparent d'Appel à concurrence qu'Enabel aura appuyé. L'ASUREP garderait toute sa légitimité auprès des usagers, son rôle de suivi et contrôle, de proximité notamment de gestion des conflits, sensibilisation au bien commun, à l'hygiène..., et approuver les éventuels choix sur l'extension du réseau et le tiers apporterait le savoir-faire dans la gestion/commercialisation, capacité d'inertie financière, volonté de maximiser la vente de l'eau et développer le réseau, en ayant obligation de résultat.

Des réflexions sont indispensables à ce niveau

Cela devra se faire par concertation, avec l'assurance de compréhension des ASUREP en définissant clairement le rôle de chaque acteur. Cela devra aussi s'accompagner d'un environnement favorable, à savoir : des contrats de responsabilités clairs, notamment en termes fiscale, respect des rôles...

On rappelle finalement que faute de cadre institutionnel et de mécanisme de viabilité financier, les réponses durables ne sont pas possibles.


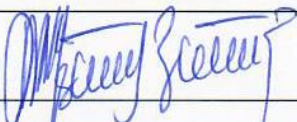
On retient donc que la probabilité d'atteindre de la durabilité est possible, si un quota minimum d'eau est vendu (production/vente/achat), si le contexte économique déjà lourd ne se dégrade pas plus, si le cadre réglementaire est bien défini et reconnu, si les institutions politiques encouragent un réel essor d'ouverture, de responsabilisation (tout le monde doit payer).

La loi sur l'Eau, votée, est en ce sens une opportunité.

1.4 Conclusions

Le Programme démarré en août 2017 a organisé la mise en œuvre des projets comme attendu, appuyé le ProgEau Maniema pour qu'il puisse démarrer en même temps que les deux autres projets juin/2018.

L'étude Baseline attendue début 2018 apportera un état de référence clair, des plans mis à jour, une révision du recensement des bénéficiaires, des débits réels d'exploitation, de l'état des réseaux à réhabiliter afin d'assurer à l'équipe projet de lancer les activités de manière ciblée.

Coordinateur Programme Fabian Prod'Homme (International)	Adjoint Coordinateur Programme Antoine Mesu (National)
	

2 Monitoring des résultats²

2.1 Évolution du contexte

2.1.1 Contexte général

La situation sécuritaire et politique au cours de 2017 a été préoccupante en RD Congo en général et en particulier pour la province du Maniema où l'on a enregistré en début d'année le kidnapping des 4 agents de la société minière BANRO dont un Français, un Tanzanien et deux Congolais, à Salamabila dans le territoire de Kabambare à 375 kilomètres de la ville de Kindu. Ils n'ont été relâchés que 3 mois après l'intervention du Gouvernement français.

Sur le plan socioéconomique, il faut déplorer l'absence d'entretien de la route Kindu – Kasongo - Bukavu qui, dans un proche avenir risque de ralentir, voire d'handicaper les échanges entre le Sud Kivu et le Maniema qui sont jugés en plein essor.

Toujours sur le plan économique, une étude récente EHA, mai 2017 de la BM, mentionne la RDC comme étant le troisième pays au taux de pauvreté le plus élevé au monde. Ces données confirment l'extrême fragilité du pays et particulièrement dans les zones d'intervention ciblant les plus défavorisés, péri-urbaines ou rurales. Le pouvoir d'achat des populations s'est de plus très largement effrité ces derniers mois. L'inflation entre janvier et septembre 2017 a été de 35 % selon même le Porte-parole du Gouvernement Lambert Mende. Toutes ces considérations ne sont pas en faveur pour plaider pour une large ouverture à payer pour l'eau. L'eau payée reste de survie jamais de confort.

Sur le plan sanitaire, la campagne nationale de vaccination contre la poliomyélite à travers toute la province a eu lieu, mais il a été déploré au cours de l'année 2017 une recrudescence du choléra (3 ans de suite) et des maladies de la peau, liées surtout à la consommation d'une eau non potable et souillée.

En plus, l'UNICEF mentionne 21 % d'augmentation de cas de choléra en comparaison de 2016 avec près de 700 morts sur le pays. Les zones prioritaires restent autour des lacs et cours d'eau. Le Maniema n'est pas épargné, au contraire l'île d'Idjwi a eu quelques décès et des actions d'urgence restent toujours indispensables pour palier au déficit d'accès aux services de base.

Repris de l'étude Novalis 09/2017 commanditée par la BM au niveau national, les latrines constituent le mode de desserte le plus répandu avec de rare fosse septique, aucun assainissement collectif liquide. La situation de l'hygiène est alarmante, absente à 84 % au niveau national, aucune gestion de déchet solide, aucune décharge contrôlée et/ou aux normes, aucune installation pour le traitement de boues fécales.

Dans la ville de Kindu, la voirie urbaine est en perpétuelle modernisation avec la signature de nouveaux contrats et devons mentionner également, l'achèvement des travaux de construction d'une nouvelle université privée & la desserte en eau potable qui sera renforcée avec le financement des 8 millions d'USD accordés à la REGIDESO par la Banque Mondiale dans le cadre de la seconde phase du PEMU - financement additionnel (FA).

Toute dernière nouvelle, le Gouverneur du Maniema, Pascal Tutu Salumu, a été déchu le samedi 16 décembre. Seize députés provinciaux sur les vingt présents ont voté pour sa déchéance. Un seul député provincial a voté contre alors que trois autres se sont abstenus. Le vote s'est déroulé à l'absence du principal concerné à qui on reproche la mauvaise gestion de la province.

² L'impact se réfère à l'objectif général ; l'outcome se réfère à l'objectif spécifique ; l'output se réfère au résultat escompté

Les opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs lancés par la CENI fin décembre 2016 au Maniema se sont bien achevées.

2.1.2 Contexte institutionnel

Malgré les implications financières des PTF, le bilan du secteur Eau, Hygiène et Assainissement (EHA) au regard des objectifs des ODD de 2015 est bien faible (cible 6.1 et 6.2 à savoir : accès équitable à l'eau pour tous à un coût abordable et un service d'hygiène adéquat). Selon un rapport de l'UNICEF, la RDC se place en 147^{ième} position sur 149 pays classés. Le rapport fait ressortir un état de statu quo sur le secteur EHA et aucun avancement significatif ne pourrait être enregistré sur la période 2015 à 2030. La situation au regard de l'assainissement est rapportée comme se dégradant depuis 15 ans avec une diminution de 3 % au niveau national pour la couverture en installations sanitaires de base. Ces tristes constats se retrouvent dans l'augmentation de cas de choléra en 2017 toujours selon l'UNICEF en augmentation de près de 20 % par rapport à l'année précédente. Ces constats peuvent certainement être mis en parallèle avec le taux de croissance de la population toujours plus fort que le taux d'investissement, de la faiblesse des transports au niveau national, de l'insécurité politique et du manque de cadrage réglementaire politique. Vu le contexte politique tendu, au regard du calendrier électoral, l'appui institutionnel national se réduit comme par exemple l'implication de la GIZ. Les PTF s'orientent, comme la CTB/Enabel, vers les ETD, la décentralisation, les bénéficiaires...qui semblent plus à même d'intervenir avec cependant comme corolaire celui de prolonger le déficit des institutions...et un risque sérieux pour une vision durable.

La loi sur l'Eau n°15/026 a été promulguée le 31 décembre 2015 en mettant l'accent sur les usages prioritaires de l'eau, la prise en compte de développer davantage les secteurs porteurs de croissance, la demande d'instauration des règles tarifaires claires selon les principes de vérité des prix, d'égalité et d'équité, la protection des consommateurs en ce qui concerne la potabilité.

La loi a eu le mérite de clarifié le cadre réglementaire, notamment en définissant les principes généraux du service public de l'eau, les conventions de gestion à mettre en œuvre, mais il y a lieu aussi de noter qu'aucune mesure d'application n'a encore été prise depuis deux années, ce qui freine la mise en œuvre effective.

En RDC, la décentralisation est en train de se mettre en place. La loi fondamentale n° 09/012 du 31 juillet 2008, précise les relations entre l'Etat et les provinces. La loi n°10/011 du 18 mai 2010 porte fixation des subdivisions territoriales à l'intérieur des provinces, les territoires prennent part à la décentralisation. La composition, l'organisation des ETD et leurs rapports avec l'état et les provinces sont fixés dans la loi organique n°08/016 du 07 octobre 2008. Le Conseil urbain délibère sur les aménagements des sources, forages et le Conseil municipal sur la gestion d'un service d'hygiène et d'un programme d'assainissement. Malgré certaines clarifications, les attributions de gouvernance, la mise en place effective des ETD tarde à se matérialiser 8 ans après promulgation de la loi. Le découpage de 11 à 26 provinces complique encore davantage cette tâche (dissolution des compétences des administrations, sous financement...).

Le découpage de 11 à 26 provinces complique encore davantage cette tâche. Dans les faits, la province reste responsable en matière de service public notamment pour l'eau potable et notamment pour la délégation du service public de l'eau.

Le nouveau Code de l'eau apporte quelques éléments de réponse sur les modalités de gestion, mais aussi un certain mélange où chacun y trouve son compte. Par exemple, les ASUREP sont définies comme étant les maitres d'ouvrages potentiels, mais l'on mentionne aussi que le maitre d'ouvrage n'a pas ambition à effectuer la gestion en régie directe...

On sous-entend aussi que les ETD sont maitres d'ouvrages, tout en laissant aussi ouverture aux ASUREP....

Une autorité indépendante de régulation qui assurerait le cadre normatif au niveau

opérationnel et protégerait les droits des usagers est également attendue (art 75 code de l'eau) sans pour le moment de perspective de mise en œuvre.

A noter la modification de la loi n°004/2001 du 20 juillet 2001 portant sur les ASBL (Associations Sans But Lucratif) votée en novembre 2017. La nouvelle loi corrige l'autorisation provisoire donnée de facto sur l'avis favorable du Ministère technique de tutelle ou en province par le Gouvernorat. A défaut de réponse du Ministère de la Justice sur la personnalité juridique dans les 3 mois, l'avis favorable du Ministère technique ne vaut donc plus autorisation de fonctionnement et la demande est entendue comme rejetée. La loi ne mentionne pas ce qu'il en est des ASBL n'ayant pas eu la personnalité juridique mais fonctionnant comme tel si elles restent juridiquement valables ou non. De manière générale, presque toutes les ASUREP sans être visées explicitement, se retrouvent concernées.

Le Gouvernement du Maniema devra être impliqué dans le processus puisque c'est lui qui assure « [...] *dans les limites de ces compétences et attributions, les missions d'intérêt général nécessaires à la conservation, l'utilisation et la protection des ressources.* »

Au niveau de la province, il est en charge de « faciliter la coordination et la synchronisation des politiques sectorielles des différents ministères ». D'un point de vue technique, les décisions prises concernant « *le droit d'utilisation des eaux du domaine public à des fins d'intérêt général [...] est accordé par le gouvernement provincial.* »

Au niveau national, l'ancrage institutionnel du projet est établi auprès du Ministère du Développement Rural et au niveau provincial au Ministère responsable de l'Eau.

Le Ministère de l'Eau n'existe toujours pas et par défaut est repris par le Ministère de l'Energie et Ressources hydrauliques.

Une réunion du Comité de Pilotage (COPIL) d'ouverture du PROGEAU – Maniema – Sud Kivu – Mbuji Mayi (RDC 1418811, 1620111 & 1620211) s'est tenue à Kinshasa le 13/12 sous la présidence de Mr Georges KOSHI, Secrétaire Général ai du Ministère du Développement Rural. A noter, pour l'ouverture du programme, la présence de l'Ambassade du Royaume de Belgique en qualité d'observateur, des Ministres provinciaux, ainsi que du RR de la CTB - Enabel et les points suivants ont été traités :

1. Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) du COPIL ;
2. Présentation du rapport d'évolution du démarrage du Programme ;
3. Divers

Pour rappel, le COPIL du ProgEau Maniema est composé des 4 membres suivants :

1. Le Secrétaire Général du Ministère du Développement Rural ou son délégué, Président ;
2. Le Représentant Résident de la CTB - Enabel ou son délégué ;
3. Le Représentant provincial de l'Energie et des Ressources hydrauliques ;
4. Le Représentant provincial du Développement rural.

Les membres 1 et 2 du COPIL sont communs aux trois ProgEau.

2.1.3 Contexte de gestion : modalités d'exécution

D'août à décembre 2017 qui correspond à une partie de la phase de préparation, la gestion du Programme Eau a été réalisée sous la responsabilité de l'équipe de la Coordination basée à Kinshasa : Mrs Fabian PRODHOMME, Antoine MESU, respectivement Coordinateur Manager, l'Adjoint au Coordinateur. Cette équipe est appuyée par la Représentation de la CTB - Enabel RD Congo, ainsi que par le Siège de la CTB - Enabel à Bruxelles. Pour 2018, l'appui sera attendu des Experts sectoriels notamment en charge des Infrastructures et de la Gouvernance

Vu l'ampleur des travaux de préparation, le DTF a prévu que les travaux de consolidation et de construction des réseaux proprement dits ne pourront effectivement démarrer en année 1. Ils ont été décalés à l'année 2 et de consacrer l'année 1 à la préparation des

marchés publics ou des spécifications techniques des réseaux, aux études techniques, aux appels d'offres, au recrutement des ressources humaines pour la mise en œuvre du projet et à l'approvisionnement et la logistique, tâches en exécution par l'équipe de Coordination.

Pour assurer une bonne exécution du Programme Eau, les propositions d'organisation ont été présentées au COPIL du 13/12 et celles-ci ont été acceptées par les participants moyennant la non-objection du Siège de la CTB - Enabel à Bruxelles (qui du reste a été donnée) suite à la proposition du non recrutement de l'ATI Chef de projet du Maniema et la restructuration des équipes d'Assistant Techniques Nationaux (ATN). Ces modifications qui n'engendreront aucune dépense supplémentaire concernent la réorganisation des RH, la compensation budgétaire des postes déficitaires et la valorisation du budget alloué aux études des projets. Il s'agit :

- D'absorber le déficit financier de l'appui transversal RAFI/CSMPL par le solde financier lié au non recrutement de l'ATI Maniema ;
- Le poste de Chef de projet du ProgEau Maniema serait ainsi pourvu par un ATN bien identifié sur une période de 42 mois ;
- Le dégagement budgétaire du non recrutement de l'ATI, permettra également le recrutement d'un Chef de projet ATN permanent pour le Sud Kivu, à défaut d'un poste partagé, sur la durée d'exécution de 30 mois. Son affectation budgétaire est prévue sur le ProgEau Sud Kivu ;
- Ce solde budgétaire permettra également d'envisager de consolider les équipes, spécifiquement par l'ouverture de trois postes à caractère transversal, donc partagé par chacun des trois projets :
 - (i) un Ingénieur géomètre topographe basé à Kindu (40 mois), en poste mobile pour les 2 autres provinces. Ce poste assurera la capacité aux projets de réaliser les relevés topographiques au fur et à mesure des besoins en disposant d'un équipement technique de pointe, le GPS différentiel ;
 - (ii) un Expert en SIG (Système Information Géographique) basé à Kinshasa volant sur les 3 provinces (sur 48 mois) assurant les aspects de digitalisation et exploitation des cartes satellites de précision acquises par les projets ;
 - (iii) un Responsable en Communication, qui développera avec les projets les aspects de capitalisation, également basé à Kinshasa itinérant pour les 3 provinces (36 mois).

2.1.4 Contexte HARMO

Etant donné la coexistence de l'intervention avec d'autres initiatives similaires dans la province du Maniema (Tearfund, MSF/France, Solidarité Internationale, REGIDESO, SNHR, UNICEF à travers le programme EVA, PIRAM, ...), en lien avec la RR et l'Ambassade le ProgEau Maniema développera des mécanismes d'échange d'informations réguliers avec les autres partenaires techniques et financiers, pour s'assurer de l'absence de doubles financements, pour partager la liste des partenaires & contractants impliqués et pour profiter d'éventuelles synergies entre les projets.

2.2 Performance de l'outcome



2.2.1 Progrès des indicateurs³

La Baseline n'ayant pas encore eu lieu (prévu en Q1/2018), la révision éventuelle d'indicateurs et les valeurs cibles n'ont pas encore été mentionnées

	Outcome⁴ : L'accès durable à l'eau potable est garanti et les comportements en matière d'hygiène sont améliorés dans les Cités de Kaïlo & de Lokando en Territoire de Kaïlo et dans les Quartiers périphériques de la Ville de Kindu pendant que les mécanismes sont mis en place pour répliquer les expériences					
Indicateurs⁵	Valeur de départ (DTF)	Valeur de la Baseline⁶	Valeur année 2016	Valeur année 2017	Cible année 2018	Cible finale⁷
Quantité d'eau fournie aux bénéficiaires (moyenne sur l'année par personne et par jour)	0 l/j/personne	-	-	0 l/j/personne	0 l/j/personnes	10 à 15 l/j/personne
Charge de la corvée de l'eau diminuée de 50 % en temps chez les populations ciblées	180 minutes	-	-	180 minutes	180 minutes	90 minutes

2.2.2 Analyse des progrès réalisés

La mise en œuvre proprement dite de l'intervention n'ayant pas encore démarré, on mentionne essentiellement quelques inputs liés aux études préliminaires qui aideront au suivi des indicateurs :

- La campagne de jaugeage des débits des sources retenues dans la province du Maniema lors de la saison sèche devant déterminer le débit moyen d'étiage de chaque site (indispensable pour le dimensionnement des ouvrages hydrauliques et s'assurer de couvrir les besoins ciblés) ;
- L'étude Baseline projeté pour début février 2018 consolidera l'état des lieux des systèmes d'adduction & des ASUREP, ainsi que sur les valeurs de base des indicateurs retenus en vue d'être le plus significatif et mesurable possible ;
- L'élaboration du DAO relatif aux travaux de construction d'ouvrages hydrauliques tels ceux d'aménagement ou de maintenance des sources ;
- Acquisition en soft après l'appel d'offres d'images satellites haute précision ortho géo référencées et modèle numérique de terrain (MTN) de toutes les zones d'intervention de réalisation des réseaux ;
- Définition des besoins en termes de Kit d'analyse d'eau, appui sur une technologie robuste, simple, testée à Mbuji Mayi, attribution courant Q2 2018 ;
- Installation du projet à Kindu projetée pour mai/juin 2018 dans les bureaux ex SENAREC/Division provinciale du Plan Maniema, localisés sur l'avenue du 04 janvier dans la Commune de Kasuku ;
- Commandes IT et véhicules lancées auprès du CSMPPL, livraisons attendues Q1/Q2 2018 ;

³ Vous pouvez utiliser le tableau fourni ou le remplacer par votre propre format de matrice de monitoring. Ajouter/supprimer des colonnes en fonction du contexte (certaines interventions devront ajouter des colonnes pour les années précédentes, tandis que d'autres – nouvelles – interventions n'auront pas encore de valeur pour l'année précédente).

⁴ Reprendre la formulation de l'outcome, telle qu'elle figure dans le cadre logique (DTF).

⁵ Reprendre les indicateurs, tels qu'ils figurent dans le cadre logique (du DTF ou de la dernière version du cadre logique).

⁶ La valeur de l'indicateur au temps 0. Se réfère à la valeur des indicateurs au début de l'intervention (Baseline).

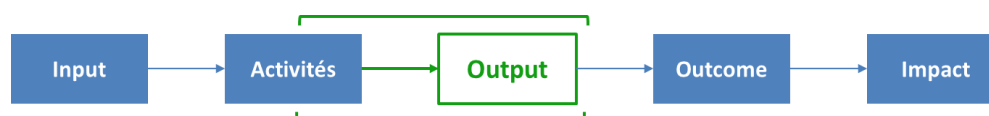
⁷ La valeur cible à la fin de l'intervention.

- L'ouverture des comptes bancaires prévue pour Q2 2018 ;
- Revue documentaire effectuée dans les archives CTB - Enabel (récupération des dossiers, études, rapports, plans & cartes des projets AEPA précédents) ;
- Planning du recrutement du personnel du projet : TDR élaborés et transmis à la RR/RH mi-novembre 2017, lancement postes prévu février 2018, tests de sélection mars/avril 2018 et affectation mai/juin 2018 ;
- Réunion de COPIL de démarrage du Programme tenue à Kinshasa le 13 décembre 2017, le PV signé et distribué.

2.2.3 Impact potentiel

Pas d'impact à ce stade du Programme.

2.3 Performance de l'output 1⁸



2.3.1 Progrès des indicateurs

Output 1 : Consolidation et construction des systèmes d'eau potable dans la province du Maniema réalisés selon les règles de l'art et avec les technologies appropriées						
Indicateurs	Valeur de départ (DTF)	Valeur de la Baseline	Valeur année 2016	Valeur année 2017	Cible année 2018	Cible finale
3 systèmes d'eau potable sont réhabilités et améliorés pour un total de 53 000 personnes	0	-	-	0	1	3
3 nouveaux systèmes d'eau potable approvisionnent 60 000 personnes	0	-	-	0	0	3

De manière générale le cadre logique sera repris avec la Baseline

2.3.2 État d'avancement des principales activités

État d'avancement des <u>principales</u> activités ⁹	État d'avancement :			
	A	B	C	D
1 Consolidation du réseau RVA Kasoa				
2 Amélioration du réseau de Basoko				
3 Construction du réseau Big five (Katako, Tokolote, Brazza, Lumbu lumbu & Makope)				
4 Construction du réseau de Kabasoga/Aéroport				
5 Consolidation du réseau de Kailo				
6 Construction du réseau de Lokando				

Programme est en phase de démarrage, aucune activité principale n'est entreprise

2.3.3 Analyse des progrès réalisés

Les activités non pas directement démarrées, on peut cependant mentionner la campagne de mesure des débits d'étiages (fin saison sèche) en vue de définir un débit d'exploitation.

Ces mesures seront confrontées avec celles menées lors de l'étude Baseline.

⁸ Le template prévoit jusqu'à 3 outputs (chapitres 2.2, 2.3 et 2.4). Si l'intervention compte plus d'outputs, simplement copier et coller les chapitres supplémentaires relatifs aux outputs. Si l'intervention compte moins de 3 outputs, simplement supprimer les chapitres non nécessaires).

En ce qui concerne le niveau de l'outcome, vous pouvez aussi remplacer ce tableau par le propre format de l'intervention (p.ex., de votre outil de monitoring opérationnel)

⁹ A : Les activités sont en avance
 B : Les activités sont dans les délais
 C : Les activités sont retardées ; des mesures correctives doivent être prises.
 D : Les activités ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois). Des mesures correctives majeures sont requises.

2.4 Performance de l'output 2

2.4.1 Progrès des indicateurs

Output 2 : La gestion communautaire est améliorée au travers de la consolidation et de l'appui à la constitution des ASUREP						
Indicateurs	Valeur de départ (DTF)	Valeur de la Baseline	Valeur année 2016¹	Valeur année 2017	Cible année 2018	Cible finale
Structure faîtière (Inter ASUREP) opérationnelle	Non opérationnelle	-	-	Non opérationnelle	Opérationnelle à 30 %	Opérationnelle à 100 %
6 ASUREP assurent une distribution pendant au moins 310 j par an (85 % du temps) dans leur réseau et les interruptions du service d'eau ne dépassent pas 48 heures	2 ² (1)	-	-	2 (1)	2	6

1 Le projet a démarré en 2017, les valeurs avant 2017 ne sont pas connues

2 la valeur du DTF n'est pas réelle, Un seul réseau fonctionne (RVA).

De manière générale le cadre logique sera repris avec la Baseline

2.4.2 État d'avancement des principales activités

État d'avancement des <u>principales</u> activités ¹⁰	État d'avancement :			
	A	B	C	D
1 Les ASUREP sont mises en place, appuyées et renforcées pour leur bonne gestion				
2 Appui à l'Inter ASUREP Maniema, appelée à assurer certains services communs pour l'ensemble des réseaux				

2.4.3 Analyse des progrès réalisés

N/A dans la mesure où aucune activité principale n'a été réalisée en 2017

¹⁰ A : Les activités sont en avance
 B : Les activités sont dans les délais
 C : Les activités sont retardées ; des mesures correctives doivent être prises.
 D : Les activités ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois). Des mesures correctives majeures sont requises.

2.5 Performance de l'output 3¹¹

2.5.1 Progrès des indicateurs

Output 3 : Les pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement sont améliorées						
Indicateurs	Valeur de départ (DTF)	Valeur de la Baseline	Valeur année 2016	Valeur année 2017	Cible année 2018	Cible finale
Le contrôle de la qualité de l'eau est effectué au moins deux fois par an (saison des pluies et saison sèche)	0	-	0	0	0	2 contrôles par an pour chaque ASUREP lors des 3 dernières années du projet
4 types différents d'infrastructures liés à l'assainissement individuels sont réalisés à titre expérimental et démonstratif	0	-	0	0	0	4

2.5.2 État d'avancement des principales activités

État d'avancement des <u>principales</u> activités¹²	État d'avancement :			
	A	B	C	D
1 Promotion de l'hygiène et de la bonne utilisation de l'eau potable				
2 Analyser périodiquement la qualité de l'eau des réseaux.				
3 Actions en assainissement : récupération des eaux de pluies, gouttières citernes, water Wheel 13, sensibilisation, assainissement d'ouvrage hydraulique				
4 Soutien à la mise en place d'un système de financement pour la construction d'infrastructure d'assainissement individuel				

¹¹ Si le cadre logique contient plus de 3 outputs, copier-coller le chapitre 2.4 et créer le 2.6 pour l'output 4, le 2.7 pour l'output 5, etc.

¹² A : Les activités sont en avance
 B : Les activités sont dans les délais
 C : Les activités sont retardées ; des mesures correctives doivent être prises.
 D : Les activités ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois). Des mesures correctives majeures sont requises.

¹³ Système de bidon roulant, utilisé comme une roue que l'on pousse. Évitant ainsi de porter l'eau sur des kilomètres. Il a été utilisé en Inde. Il s'agit d'un exemple de système pouvant être testé en RDC. D'autres systèmes pourraient être envisagés.

2.5.3 Analyse des progrès réalisés

N/A dans la mesure où aucune activité principale n'a été réalisée en 2017.

Il sied d'indiquer cependant qu'en 2017, on a défini seulement les besoins en termes de Kit d'analyse d'eau, appui sur une technologie robuste, simple¹ qui a été testée à Mbuji Mayi et dont l'attribution est projetée au courant Q2 2018 ; Ce type d'analyse pourra facilement se voir utilisée par les ASUREP, mais par transparence vis-à-vis des utilisateurs et autorités, des contrats seront négociés avec les services tiers en charge de l'analyse d'eau, notamment avec l'Office Congolais de Contrôle (OCC).

¹ Il s'agit de kit basé sur la colorimétrie donnant l'information sur la contamination bactériologique ne nécessitant pas de connaissance ni de matériel ou équipement connexe tel qu'incubateur ou réfrigérateur pour la conservation de la solution nutriment,

2.6 Performance de l'output 4¹⁴

2.6.1 Progrès des indicateurs

Output 4 : Les leçons pertinentes des expériences de maîtrise d'ouvrages et de gestion communautaire sont capitalisées et disséminées						
Indicateurs	Valeur de départ (DTF)	Valeur de la Baseline	Valeur année 2016	Valeur année 2017	Cible année 2018	Cible finale
Au moins une activité (réunions, ateliers et/ou visites d'échange) par an (action commune au 3 projets eau)	0	-	0	0	0	Une activité par an
Réalisation d'au moins cinq notes de capitalisation et diffusion (action commune au 3 projets eau)	0	-	0	0	0	5

2.6.2 État d'avancement des principales activités

État d'avancement des <u>principales</u> activités ¹⁵	État d'avancement :			
	A	B	C	D
1 Capitalisation				
2 Communication et visibilité				

2.6.3 Analyse des progrès réalisés

N/A dans la mesure où aucune activité principale n'a été réalisée en 2017.

¹⁴ Si le cadre logique contient plus de 3 outputs, copier-coller le chapitre 2.4 et créer le 2.6 pour l'output 4, le 2.7 pour l'output 5, etc.

¹⁵ A : Les activités sont en avance
 B : Les activités sont dans les délais
 C : Les activités sont retardées ; des mesures correctives doivent être prises.
 D : Les activités ont pris un sérieux retard (plus de 6 mois). Des mesures correctives majeures sont requises.

2.7 Thèmes transversaux

2.7.1 Genre

Voir DTF

Limitation des corvées d'eau :

Les femmes et les enfants, particulièrement les petites filles, seront les premiers bénéficiaires des réseaux. En effet, outre l'allègement de la pénibilité des opérations de puisage par la proximité des points d'eau, l'utilisation de l'eau propre, même si elle est limitée à l'alimentation, améliore fortement la santé des consommateurs.

Les pratiques en matière d'hygiène et assainissement :

L'amélioration de l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement à des conséquences en matière de santé publique spécialement sur les conditions de vie des femmes et fillettes.

La représentativité des femmes dans les ASUREP :

Le projet portera aussi une attention particulière à la représentativité des femmes afin d'approcher le taux de 50 % de femmes dans les structures de gestion des ASUREP (renforcement du rôle social des femmes).

2.7.2 Environnement

Voir DTF

Ce projet de la CTB est construit de manière aussi neutre que possible pour l'environnement.

-Le prélèvement d'eau dans la nature prend en compte la nécessité d'un prélèvement partiel (Loi de la RDC) qui permettra de ne pas assécher les zones humides concernées.

Les réseaux :

-Pour le développement de nouveaux réseaux, les choix techniques préconiseront l'option du fonctionnement gravitaire qui permet d'éviter l'usage de pompe pour faire fonctionner le réseau. La force gravitaire permet donc de faire fonctionner le réseau sans énergie supplémentaire.

- Le projet ne va construire que très peu de bâtiments (réservoirs et stations de pompage), pouvant modifier de façon anecdotique les écoulements, la perméabilité du sol et le couvert végétal. En outre, les membres des ASUREP, seront formés à l'assainissement des points d'eau comme les sources captées & les BF, à la préservation de la qualité de l'eau potable et à la lutte anti érosive en vue de la protection des ouvrages hydrauliques qui seront construits.

-Les activités permettant la promotion de l'hygiène et l'assainissement chercheront à promouvoir des techniques locales et utilisera les matériaux locaux afin de faciliter la reproduction par les bénéficiaires. Ces bonnes pratiques diminueront l'impact sur l'environnement et permettront une meilleure appréhension du contexte.

2.7.3 Autres thèmes pertinents

1. Digitalisation

En tenant compte du contexte local, l'utilisation des nouvelles technologies et de la digitalisation pourra être préconisée au niveau du suivi du projet et du suivi/encadrement des activités des ASUREP. Les instruments techniques principaux pour la mise en œuvre de cette numérisation sont les photos satellites, les GPS. Les coûts de tels instruments ont fortement baissé, et les prix de communication data sont souvent marginaux comparés à la valeur des informations obtenues ou le temps gagné par la digitalisation.

- Le suivi et la supervision des travaux pourront être digitalisés au travers de formulaire permettant d'avoir les informations récoltées précédemment ;
- Le suivi des ASUREP devra se professionnaliser et l'application d'outils de gestion à l'aide d'API application smartphone est à envisager ;

Pour sa mise en œuvre et assurer un suivi évaluation à l'aide de système d'information géographique, un recrutement est proposé d'un Expert SIG

2. Droits humains

Le projet s'inscrit dans l'orientation de l'objectif 6 des Objectifs de Développement Durable relatif à la garantie de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et à une gestion durable des ressources.

Dans une approche fondée sur les droits humains, le droit d'accès universel à l'eau et à l'assainissement cherche à tenir compte des populations les plus vulnérables. Les quartiers identifiés dans ce projet se situent en périphérie de la ville ou en zones rurales. Il s'agit principalement des zones les moins bien desservies en eau potable et où les populations sont les plus vulnérables.

Selon l'approche basée sur les droits humains, la participation locale est essentielle. Le projet s'attache à intégrer les détenteurs de droits dans les mécanismes de gestion de la ressource. En effet, au travers des ASUREP, la participation locale est assurée.

Elle n'est pas suffisante pour assurer une bonne gestion et ancrage. Les autorités provinciales devront elles aussi s'inscrire dans le processus de droit/devoir.

Le Coordinateur et son Adjoint ont participé au mois de novembre 2017 à un atelier sur la fragilité et les droits humains organisé par la RR avec l'appui du Siège où les applications sont attendues dans le domaine « de la délégation du service public de l'eau » entre les provinces/ETD et les bénéficiaires que sont les ASUREP.

Ces aspects seront repris régulièrement en termes de communication et dans l'approche des modalités de gestion des réseaux.

3. Économie sociale

Le fonctionnement même des ASUREP à un but d'économie sociale. En effet, la gestion communautaire de ces mini réseaux permet de générer localement quelques emplois. Dès lors que ces ASUREP fonctionnent correctement, elles génèrent des recettes permettant de faire fonctionner et d'entretenir le réseau.

4. Santé

La réalisation d'un réseau de distribution d'eau potable limite l'utilisation d'une eau impropre à la consommation humaine. Même si l'on sait aussi que ce n'est pas suffisant, mais la disponibilité de l'eau potable ne peut que contribuer à une diminution significative des maladies d'origine hydrique. En parallèle, les messages sur l'hygiène élémentaire du lavage des mains sont indispensables et cette eau n'est pas celle achetée sur les réseaux

5. SIDA

La mise en service de réseaux de distribution d'eau potable ne devrait pas avoir une grande influence sur le VIH et les violences sexuelles. Tout au plus, on peut espérer que

la proximité des points d'eau permettra d'éviter aux femmes et aux jeunes filles de longs trajets dans des zones peu habitées et donc les dangers de mauvaises rencontres. La thématique VIH-SIDA sera intégrée de façon transversale dans les phases de sensibilisation et de promotion de l'hygiène et l'assainissement d'une part et également lors de la réalisation des travaux de construction des réseaux (sensibilisation des femmes travaillant comme ouvrières journalières.

2.8 Gestion des risques

Identification du risque			Analyse du risque			Traitement du risque			Suivi du risque	
Description du Risque	Periode d'identification	Catégorie	Probabilité	Impact Potentiel	Total	Action(s)	Resp.	Deadline	Progress	Status
Décision de restriction budgétaires concernant l'ensemble des projets de l'agence Belge entraînant un démarrage "modéré" des actions en 2017 et 2018	Q4 2017	FIN	Medium	Medium	Medium Risk	Limitation des dépenses non indispensables, décalage des actions de démarrage	PROGEAU & RR	Q4 2017	Info mentionné lors de la Copil de démarrage Engager en 2018 et prévoir premier versement en début 2019 Négocier une revue à la hausse pour l'enveloppe Eau	En cours
Fragilité des structures locales de gestion des points d'eau,	Q4 2017	OPS	Medium	Medium	Medium Risk	Les statuts ne sont que rarement juridiquement valables (confirmer avec étude baseline, définir un cadre légal reconnu...). Les compétences restent limitées au stade de la survie du système. Renforcer les capacités des structures de gestion d'eau comme ASSUREP par des prestataires de	PROGEAU	Q2 2019	Lors du COPIL de démarrage, les problématiques de gestion d'eau ont été abordées : Compétence, statut, conflit intérêt	En cours
Instabilité politique	Q4 2017	OPS	Medium	High	High Risk	Le calendrier électoral reste un risque majeur avec des conséquences d'instabilité réelles et non maîtrisables	PROGEAU	Q1 2019	planning électoral	En cours

3 Pilotage et apprentissage

3.1 Réorientations stratégiques

Etant en phase de démarrage, aucune réorientation stratégique n'a été envisagée pour les prochaines années

3.2 Recommandations

Pas de recommandation arrêtée à ce jour

Recommandations	Acteur	Date limite

3.3 Enseignements tirés

Enseignements tirés	Public cible
<i>Une implication des instances partenaires dans la définition des travaux et leur exécution est un atout dans l'appropriation et la durabilité de l'action initiée On ne peut pas faire pour autrui sans lui sinon on travaille contre soi-même</i>	<i>Représentation. EST-Gouvernance</i>

4 Annexes

4.1 Critères de qualité

1. PERTINENCE : le degré dans lequel l'intervention est cohérente avec les politiques et priorités locales et nationales ainsi qu'avec les attentes des bénéficiaires.				
<i>Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins un 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D</i>				
Évaluation de la PERTINENCE : note totale	A	B	C	D
	X			
1.1 Quel est le degré de pertinence actuel de l'intervention ?				
X	A	Clairement toujours ancré dans les politiques nationales et la stratégie belge, satisfait aux engagements en matière d'efficacité de l'aide, extrêmement pertinent par rapport aux besoins du groupe cible.		
	B	S'inscrit toujours bien dans les politiques nationales et la stratégie belge (sans être toujours explicite), relativement compatible avec les engagements en matière d'efficacité de l'aide, pertinent par rapport aux besoins du groupe cible.		
...	C	Quelques questions par rapport à la cohérence avec les politiques nationales et la stratégie belge, l'efficacité de l'aide ou la pertinence.		
...	D	Contradictions avec les politiques nationales et la stratégie belge, les engagements en matière d'efficacité de l'aide ; la pertinence vis-à-vis des besoins est mise en doute. Des changements majeurs sont requis.		
1.2 La logique d'intervention, telle qu'elle est conçue actuellement, est-elle toujours la bonne ?				
	A	Logique d'intervention claire et bien structurée ; logique verticale des objectifs réalisable et cohérente ; indicateurs appropriés ; risques et hypothèses clairement identifiés et gérés ; accompagnement de sortie d'intervention mis en place (si cela est applicable).		
X	B	Logique d'intervention appropriée bien qu'elle puisse avoir besoin de certaines améliorations en termes de hiérarchie d'objectifs, d'indicateurs, de risques et hypothèses.		
	C	Les problèmes par rapport à la logique d'intervention peuvent affecter la performance d'une intervention et sa capacité à contrôler et évaluer les progrès ; améliorations requises.		
	D	La logique d'intervention est erronée et nécessite une révision en profondeur pour que l'intervention puisse espérer aboutir.		

2. EFFICIENCE DE LA MISE EN ŒUVRE JUSQU'À CE JOUR : le degré dans lequel les ressources de l'intervention (fonds, expertise, temps, etc.) ont été converties en résultats de façon économe.				
<i>Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins deux 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B', pas de 'C' ni de 'D' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D</i>				
Évaluation de l'EFFICIENCE : note totale	A	B	C	D
		X		
2.1 Dans quelle mesure les inputs (finances, RH, biens & équipements) sont-ils correctement gérés ?				
	A	Tous les inputs sont disponibles à temps et dans les limites budgétaires.		
X	B	La plupart des inputs sont disponibles dans des délais raisonnables et ne nécessitent pas d'ajustements budgétaires considérables. Une certaine marge d'amélioration est cependant possible.		

	C	La disponibilité et l'utilisation des inputs posent des problèmes qui doivent être résolus, sans quoi les résultats pourraient courir certains risques.
	D	La disponibilité et la gestion des inputs comportent de sérieuses lacunes qui menacent l'atteinte des résultats. Des changements considérables sont nécessaires.
2.2 Dans quelle mesure la mise en œuvre des activités est-elle correctement gérée ?		
X	A	Les activités sont mises en œuvre dans les délais.
	B	La plupart des activités sont dans les délais. Certaines sont retardées, mais cela n'a pas d'incidence sur la fourniture des outputs.
	C	Les activités sont retardées. Des mesures correctives sont nécessaires pour permettre la fourniture sans trop de retard.
	D	Les activités ont pris un sérieux retard. Des outputs ne pourront être fournis que moyennant des changements majeurs dans la planification.
2.3 Dans quelle mesure les outputs sont-ils correctement atteints ?		
	A	Tous les outputs ont été et seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps et de bonne qualité, ce qui contribuera aux outcomes planifiés.
X	B	Les outputs sont et seront plus que vraisemblablement livrés dans les temps, mais une certaine marge d'amélioration est possible en termes de qualité, de couverture et de timing.
	C	Certains outputs ne s(er)ont pas livrés à temps ou de bonne qualité. Des ajustements sont nécessaires.
	D	La qualité et la livraison des outputs comportent et comporteront plus que vraisemblablement de sérieuses lacunes. Des ajustements considérables sont nécessaires pour garantir au minimum que les outputs clés seront livrés à temps.

3. EFFICACITÉ JUSQU'À CE JOUR : le degré dans lequel l'outcome (objectif spécifique) est atteint, tel que prévu à la fin de l'année 2017 (N)

Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins un 'A, pas de 'C' ni de 'D' = A; Deux fois un 'B' = B ; Au moins un 'C, pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D

Évaluation de l'EFFICACITÉ : note totale	A	B	C	D
		X		

3.1 Tel qu'il est mis en œuvre actuellement, quelle est la probabilité que l'outcome soit réalisé ?

	A	La réalisation totale de l'outcome est vraisemblable en termes de qualité et de couverture. Les résultats négatifs (s'il y en a) ont été atténués.
X	B	L'outcome sera atteint avec quelques minimales restrictions ; les effets négatifs (s'il y en a) n'ont pas causé beaucoup de tort.
	C	L'outcome ne sera atteint que partiellement, entre autres en raison d'effets négatifs auxquels le management n'est pas parvenu à s'adapter entièrement. Des mesures correctives doivent être prises pour améliorer la probabilité de la réalisation de l'outcome.
	D	L'intervention n'atteindra pas son outcome, à moins que d'importantes mesures fondamentales soient prises.

3.2 Les activités et les outputs sont-ils adaptés (le cas échéant) dans l'optique de réaliser l'outcome ?

	A	L'intervention réussit à adapter ses stratégies/activités et outputs en fonction de l'évolution des circonstances externes dans l'optique de réaliser l'outcome. Les risques et hypothèses sont gérés de manière proactive.
X	B	L'intervention réussit relativement bien à adapter ses stratégies en fonction de l'évolution des circonstances externes dans l'optique de réaliser l'outcome. La gestion des risques est relativement passive.

C	L'intervention n'est pas totalement parvenue à adapter ses stratégies en fonction de l'évolution des circonstances externes de façon appropriée ou dans les temps. La gestion des risques a été plutôt statique. Une modification importante des stratégies s'avère nécessaire pour garantir à l'intervention la réalisation de son outcome.
D	L'intervention n'est pas parvenue à réagir à l'évolution des circonstances externes ; la gestion des risques a été insuffisante. Des changements considérables sont nécessaires pour réaliser l'outcome.

4. DURABILITÉ POTENTIELLE : le degré de probabilité de préserver et reproduire les bénéfices d'une intervention sur le long terme (au-delà de la période de mise en œuvre de l'intervention).

Procédez comme suit pour calculer la note totale du présent critère de qualité : Au moins 3 'A', pas de 'C' ni de 'D' = A; Maximum 2 'C', pas de 'D' = B ; Au moins 3 'C', pas de 'D' = C ; Au moins un 'D' = D

A	B	C	D
X			

4.1 Durabilité financière/économique ?

A	La durabilité financière/économique est potentiellement très bonne : les frais liés aux services et à la maintenance sont couverts ou raisonnables ; les facteurs externes n'auront aucune incidence sur celle-ci.	
B	La durabilité financière/économique sera vraisemblablement bonne, mais des problèmes peuvent survenir en raison notamment de l'évolution de facteurs économiques externes.	
X	C	Les problèmes doivent être traités en ce qui concerne la durabilité financière soit en termes de frais institutionnels ou liés aux groupes cibles, ou encore d'évolution du contexte économique.
D	La durabilité financière/économique est très discutable, à moins que n'interviennent des changements majeurs.	

4.2 Quel est le degré d'appropriation de l'intervention par les groupes cibles et persistera-t-il au terme de l'assistance externe ?

A	Le Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes sont fortement impliqués à tous les stades de la mise en œuvre et s'engagent à continuer à produire et utiliser des résultats.	
B	La mise en œuvre se base en grande partie sur le Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes impliqués eux aussi, dans une certaine mesure, dans le processus décisionnel. La probabilité d'atteindre la durabilité est bonne, mais une certaine marge d'amélioration est possible.	
X	C	L'intervention recourt principalement à des arrangements ponctuels et au Comité de pilotage et d'autres structures locales pertinentes en vue de garantir la durabilité. La continuité des résultats n'est pas garantie. Des mesures correctives sont requises.
D	L'intervention dépend totalement des structures ponctuelles n'offrant aucune perspective de durabilité. Des changements fondamentaux sont requis pour garantir la durabilité.	

4.3 Quels sont le niveau d'appui politique fourni et le degré d'interaction entre l'intervention et le niveau politique ?

A	L'intervention bénéficie de l'appui intégral de la politique et des institutions, et cet appui se poursuivra.	
B	L'intervention a bénéficié, en général, de l'appui de la politique et des institutions chargées de la mettre en œuvre, ou à tout le moins n'a pas été gênée par ceux-ci, et cet appui se poursuivra vraisemblablement.	
X	C	La durabilité de l'intervention est limitée par l'absence d'appui politique. Des mesures correctives sont requises.
D	Les politiques ont été et seront vraisemblablement en contradiction avec l'intervention. Des changements fondamentaux s'avèrent nécessaires pour garantir la durabilité de l'intervention.	

4.4 Dans quelle mesure l'intervention contribue-t-elle à la capacité institutionnelle et de gestion ?

A	L'intervention est intégrée aux structures institutionnelles et a contribué à l'amélioration de la capacité institutionnelle et de gestion (même si ce n'est pas là un objectif explicite).
----------	---

	B	La gestion de l'intervention est bien intégrée aux structures institutionnelles et a contribué d'une certaine manière au renforcement des capacités. Une expertise supplémentaire peut s'avérer requise. Des améliorations sont possibles en vue de garantir la durabilité.
X	C	L'intervention repose trop sur des structures ponctuelles plutôt que sur des institutions ; le renforcement des capacités n'a pas suffi à garantir pleinement la durabilité. Des mesures correctives sont requises.
	D	L'intervention repose sur des structures ponctuelles et un transfert de compétences vers des institutions existantes, qui permettrait de garantir la durabilité, est improbable à moins que des changements fondamentaux n'interviennent.

4.2 Décisions prises par le Comité de pilotage et suivi

Décision				Action			Suivi		
N°	Décision	Periode d'identification (mmm.aa)	Source*	Acteur	Action(s)	Resp.	Deadline	Avancement	Status
1	Validation du Non recrutement de l'ATI Chef de Projet à Kindu pour le remplacer par un ATN déjà identifiée en la personne du coordonnateur adjoint	déc-17	PV COPIL	PV COPIL	Faire valider la proposition par le siège	RR	01/02/2018	Déjà Fait	CLOSED
2	Validation des besoins en ressources Humaines transversales imputés sur Maniema en usage trois projets du programme eau	déc-17	PV COPIL	PV COPIL	Prévoir le recrutement des ressources déjà ciblées	PROGEAU	01/06/2018		ONGOING
3	Adopter une clef de répartition pour les charges communes comme la coordination, les équipes techniques transversales et les déficits budgétaires spécifiques	déc-17	PV COPIL	PV COPIL	Faire les réallocation nécessaire et adapter si nécessaire en cours	PROGEAU	01/01/2018	A suivre	ONGOING
4	Validation du planning de démarrage, des organigrammes et des ROI des différents projets.	déc-17	PV COPIL	PV COPIL	Mise en œuvre du planning	PROGEAU	01/12/2018		CLOSED
5	Récupération d'un véhicule cédés par FAMIKILO aux FARDC pour appuyer le projet Kindu	déc-17	PV COPIL	PV COPIL	Formaliser le transfert	PROGEAU	01/01/2018	Faire les formalités nécessaires de mise à disposition	ONGOING

4.3 Cadre logique

Le cadre logique ci-dessous est celui du DTF sans modification. Il est cependant prévu sa révisitation lors de l'étude Baseline en Q1 et Q2 2018.

	Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Valeur de départ	Valeur cible	Sources de Vérification	Hypothèses
Objectif Global	Les conditions de vie des populations rurales du Maniema et péri urbaines de Kindu sont améliorées grâce à un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement					
Objectif Spécifique	L'accès durable à l'eau potable est garanti et les comportements en matière d'hygiène sont améliorés dans les Cités de Kaïlo & de Lokandu en Territoire de Kaïlo et dans les Quartiers périphériques de la Ville de Kindu pendant que les mécanismes sont mis en place pour répliquer les expériences.	1) quantité d'eau fournie aux bénéficiaires (moyenne sur l'année par personne et par jour) 2) Charge de la corvée de l'eau diminuée de 50 % en temps chez les populations ciblées	0 litre/jour/personne 180 minutes ¹⁶	Objectif de 10 à 15 l/pers/jour ¹⁷ 90 minutes	-Etude Baseline Rapports de statistiques des Centres de santé Rapports annuels du Projet -Rapports des ASUREP -Rapport d'évaluation à mi-parcours et évaluation finale	-Les études sont suffisamment fiables -L'eau est exploitable, et de quantité et qualité suffisantes -L'administration locale et les autorités locales sont motivées et prêtes à collaborer. Il en est de même des communautés bénéficiaires -La population regagne sa confiance dans les autorités et services locaux -Moyens financiers peuvent être mobilisés pour dispositifs d'assainissement -Le financement pour la réplification des expériences est trouvé -Les autorités locales et nationales appuient les expériences de la maîtrise d'ouvrages et de gestion communautaire
R 1	Consolidation et construction des systèmes d'eau potable dans la province du Maniema réalisés selon les règles de l'art et avec les technologies appropriées	1) 3 systèmes d'eau potable sont réhabilités et améliorés pour un total de 53 000 personnes 2) 3 nouveaux systèmes d'eau potable approvisionnent 60 000 personnes	0 0	3 3	- PV réception travaux - Rapports projet - Enquêtes - Rapports des ASUREP et de l'Inter ASUREP - Visites in situ	-L'eau des aquifères et des sources est exploitable, et de qualité et quantité suffisantes. - L'accès au ciment, aux pièces et matériaux de qualité est garanti - Les communautés bénéficiaires, l'administration & autorités locales sont motivés et prêts à collaborer - Le budget pour la réalisation du désenclavement du Maniema est trouvé

¹⁶ Indicateur au niveau du pays qui sera à préciser lors la Baseline exhaustive en tenant compte du contexte local

¹⁷ Sera précisé par l'étude de la demande ; qui sera dans la Baseline exhaustive en tenant compte du contexte local (saison pluie et sèche entre autre)

						à temps (voies terrestre & fluviale, et par chemin de fer)
R 2	La gestion communautaire est améliorée au travers de la consolidation et de l'appui à la constitution d'ASUREP	1) Structure faïtière (Inter ASUREP) opérationnelle 2) 6 ASUREP assurent une distribution pendant au moins 310 j par an (85% du temps) dans leur réseau et les interruptions du service d'eau ne dépassent pas 48 heures.	Non opérationnelle 2	Opérationnelle 6	- Baseline - Rapport des ASUREP et Inter ASUREP (Nombre de réunions avec PV de l'AG & CA) - Rapports du projet, COPIL - Rapports d'évaluation intermédiaire et finale	-Les communautés de la zone d'intervention sont suffisamment motivées. -Les élections futures permettront de désigner des responsables des entités administratives responsables et impliqués -Les futurs élus des entités administratives ne vont pas nuire à la mise en œuvre du Projet -On trouve suffisamment des membres d'ASUREP qui disposent d'assez de capacités ou de pré requis. -Le Projet développe des synergies avec d'autres projets d'initiatives communautaires
R 3	Les pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement sont améliorées	1) Le contrôle de la qualité de l'eau est effectué au moins deux fois par an (saison des pluies et saison sèche) 2) 4 types différents d'infrastructures liés à l'assainissement individuels sont réalisés à titre expérimental et démonstratif	0 0	2 contrôles par an pour chaque ASUREP lors des 3 dernières années du projet 4	-Baseline -Enquêtes sur terrain -Rapports statistiques des Centres de Santé -Rapport d'évaluation finale -Rapports & MONOP du Projet	- Des moyens financiers peuvent être mobilisés pour les dispositifs d'assainissement -Une synergie est recherchée avec d'autres bailleurs ou projets d'appui aux actions communautaires
R 4	Les leçons pertinentes des expériences de maîtrise d'ouvrages et de gestion communautaire sont capitalisées et disséminées	1) Au moins une activité (réunions, ateliers et/ou visites d'échange) par an (action commune au 3 projets eau) 2) Réalisation d'au moins cinq notes de capitalisation et diffusion (action commune au 3 projets eau)	0 0	Une activité par an 5	- Documents de capitalisation - Rapports d'évaluation intermédiaire et finale - Rapports du Projet	-Tous les acteurs sont prêts à accepter leur rôle et respecter le rôle des autres -Le Projet reste à l'écoute des évolutions relatives à la réforme du secteur, les capitalise et les dissémine - activité dépendante des 2 autres interventions du programme EAU.

4.4 Aperçu des MoRe Results

Résultats ou indicateurs du cadre logique modifiés au cours des 12 derniers mois ?	N/A
Rapport <i>Baseline</i> enregistré dans PIT ?	N/A
Planning de la MTR (enregistrement du rapport)	Pas de MTR planifié
Planning de l'ETR (enregistrement du rapport)	Pas d'ETR planifié
Missions de backstopping depuis le 01/01/2017	Jusque fin décembre 2017, aucune mission backstopping n'a été enregistrée.

4.5 Rapport « Budget versus Actuels (y – m) »

Budget vs Actuals (Year to Date, Last 5 years) of RDC1418811

Project Title : **Projet d'extension et de consolidation des systèmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans la province du Maniema**

Budget Version : **C1**

Currency : **EUR**

YtD : **Report includes all valid transactions, registered up to today**

	Status	Fin Mode	Amount	Start to 2014	2015	2016	2017	Expenses 2018	Total	Balance	% Exec
A OBJECTIF SPÉCIFIQUE			3.313.000,00				10.572,37	0,00	10.572,37	3.302.427,63	0%
01 Réhabilitation et construction des systèmes			3.004.000,00				10.246,58	0,00	10.246,58	2.993.753,42	0%
01 Réhabilitation du réseau RVA Kasoa		REGIE	80.000,00					0,00	0,00	80.000,00	0%
02 Amélioration du réseau Basoko		REGIE	365.000,00					0,00	0,00	365.000,00	0%
03 Réhabilitation du réseau Kaïlo		REGIE	135.000,00					0,00	0,00	135.000,00	0%
04 Construction du réseau big five		REGIE	1.500.000,00					0,00	0,00	1.500.000,00	0%
05 Construction du réseau Kabasoga/Aéroport		REGIE	430.000,00					0,00	0,00	430.000,00	0%
06 Construction du réseau gravitaire de		REGIE	350.000,00					0,00	0,00	350.000,00	0%
07 Bureau Etudes international suivi		REGIE	144.000,00				10.246,58	0,00	10.246,58	133.753,42	7%
02 Gestion communautaire : trois anciennes			85.000,00					0,00	0,00	85.000,00	0%
01 Accompagnement à la création des ASUREP		REGIE	30.000,00					0,00	0,00	30.000,00	0%
02 Formation des membres et personnel des		REGIE	35.000,00					0,00	0,00	35.000,00	0%
03 Formation des membres et personnel de		REGIE	20.000,00					0,00	0,00	20.000,00	0%
03 Les pratiques en matière d'hygiène et			169.000,00				325,79	0,00	325,79	168.674,21	0%
01 Actions pour la promotion de l'hygiène et		REGIE	50.000,00				4,26	0,00	4,26	49.995,74	0%
02 Matériel pour analyse périodique de la qualité		REGIE	29.000,00				321,53	0,00	321,53	28.678,47	1%
03 Actions démonstratives en assainissement:		REGIE	50.000,00					0,00	0,00	50.000,00	0%
04 Soutien à la mise en place d'un système de		REGIE	40.000,00					0,00	0,00	40.000,00	0%
04 Les leçons pertinentes des expériences de			55.000,00					0,00	0,00	55.000,00	0%
01 capitalisation		REGIE	35.000,00					0,00	0,00	35.000,00	0%
02 Communication visibilité		REGIE	20.000,00					0,00	0,00	20.000,00	0%
RÉSERVE BUDGÉTAIRE			25.400,00					0,00	0,00	25.400,00	0%

01 Réserve budgétaire		25.400,00			0,00	0,00	25.400,00	0%
01 Réserve budgétaire	REGIE	25.400,00			0,00	0,00	25.400,00	0%
MOYENS GÉNÉRAUX		2.411.600,00	1.361,96	137.451,17	0,00	138.813,13	2.272.786,87	6%
01 Ressources humaines		1.832.000,00	1.361,96	107.993,14	0,00	109.355,10	1.722.644,90	6%
01 Personnel international	REGIE	1.008.000,00	1.361,96	66.187,96	0,00	67.549,92	940.450,08	7%
02 Equipe technique nationale	REGIE	322.900,00		17.791,00	0,00	17.791,00	305.109,00	6%
03 Services d'appui admin, financier, MP et	REGIE	501.100,00		24.014,18	0,00	24.014,18	477.085,82	5%
02 Investissements		266.000,00		21.290,78	0,00	21.290,78	244.709,22	8%
01 véhicule	REGIE	80.000,00			0,00	0,00	80.000,00	0%
02 Equipement et matériel	REGIE	90.000,00		20.248,67	0,00	20.248,67	69.751,33	22%
03 Aménagement, Réhabilitation et/ou loyers	REGIE	96.000,00		1.042,11	0,00	1.042,11	94.957,89	1%
03 Fonctionnement		185.600,00		8.167,25	0,00	8.167,25	177.432,75	4%
01 Frais de fonctionnement bureau et	REGIE	72.000,00		930,40	0,00	930,40	71.069,60	1%
02 Frais de fonctionnement des véhicules	REGIE	54.000,00		1.598,78	0,00	1.598,78	52.401,22	3%
03 Organisation des SMCL	REGIE	17.600,00		1.278,52	0,00	1.278,52	16.321,48	7%
04 Frais de mission	REGIE	30.000,00		4.359,55	0,00	4.359,55	25.640,45	15%
05 Frais Bancaires	REGIE	12.000,00			0,00	0,00	12.000,00	0%
04 Audit suivi et évaluation		128.000,00			0,00	0,00	128.000,00	0%
01 Audits (partagés en 3 puis en 2)	REGIE	36.000,00			0,00	0,00	36.000,00	0%
02 MTR + Evaluation finale (partagés avec les	REGIE	60.000,00			0,00	0,00	60.000,00	0%
03 Etude baseline et monitoring spécifique	REGIE	12.000,00			0,00	0,00	12.000,00	0%
04 Suivi et backstopping	REGIE	20.000,00			0,00	0,00	20.000,00	0%

99 Conversion rate adjustment		0,00			0,00	0,00	0,00	?%
98 Conversion rate adjustment	REGIE	0,00			0,00	0,00	0,00	?%



REGIE	5.750.000,00	1.361,96	148.023,54	0,00	149.385,50	5.600.614,50	3%
COGEST							
TOTAL	5.750.000,00	1.361,96	148.023,54	0,00	149.385,50	5.600.614,50	3%

4.6 Ressources en termes de communication

Dans la présente annexe optionnelle, les interventions devraient mentionner tout le matériel disponible (articles, livres, vidéos, etc.) relatif aux effets de l'intervention sur les bénéficiaires, en ce compris des études, des rapports de capitalisation ou encore des publications (scientifiques). Le recours à du matériel utilisant des méthodes centrées sur les bénéficiaires est grandement apprécié (« story telling »...).